

Relevé de calcul - Prêts et bourses pour études à temps plein

Tharle Josefi De Camargo 1675, rue De Courtemanche, app. 402 Québec (Québec) G1J 5K4

JOST06368806 Code permanent: Date du calcul: 27 mars 2024 2023 - 2024 Année d'attribution:

0\$

0\$

0.\$

Statut de la demande: Acceptée

Un calcul a été effectué dans votre dossier pour la raison suivante:

• Votre demande d'aide financière a été traitée.

Données considérées

Votre situation		Vos revenus pour l'année 2023						
État matrimonial	Marié depuis le 3 janvier 2018	Revenus bruts d'employé salarié	5 759 \$					
Nombre d'enfants à charge	0	Revenus nets d'entreprise ou de travailleur autonome	0 \$					
Catégorie d'étudiant ou d'étudiante	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Autres revenus assimilés à des revenus d'emploi	0 \$					
		Revenus non considérés	0 \$					

Autres ressources financières

0

Bourses d'études

Pension alimentaire

Renseignements scolaires	Première période	Deuxième période	Troisième période
Date de début	2023-09	2024-01	2024-05
Date de fin	2023-12	2024-04	2024-08
Établissement d'enseignement	Collège Bart (1975)	Collège Bart (1975)	Collège Bart (1975)
Programme d'études	Progr. Et integrat. Jeu video	Progr. Et integrat. Jeu video	Progr. Et integrat. Jeu video
Ordre d'enseignement	Technique (Coll)	Technique (Coll)	Technique (Coll)
Type d'activité	Études	Études	Études
Nombre de mois admissibles aux prêts et bourses	4	4	4

0

Ministère de l'Enseignement supérieur Aide financière aux études

Unités (crédits) ou heures reconnues

1035, rue De La Chevrotière Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : 418 643-3750 (Québec) Téléphone : 514 864-3557 (Montréal) Sans frais: 1 877 643-3750 Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes



Détail des calculs

2023 2024

Dépenses admises	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Total	
Frais scolaires					2650				2650				2650				+	7 950 \$
Frais de matériel scolaire					244				244				244				+	732 \$
Allocation pour du matériel d'appui à la formation					500				500				500				+	1 500 \$
Frais de subsistance					1283	1283	1283	1283	1283	1283	1283	1283	1283	1283	1283	1283	+	15 396 \$
Total des dépenses admises																	=	25 578 \$
Contribution de l'étudiant ou l'étudiante																		0 \$
Contribution du conjoint ou de la conjointe																	-	1 321 \$
Besoins financiers																	=	24 257 \$

Résultats

Aide calculée sous forme de prêt	=	11 034 \$	
Allocation pour du matériel d'appui à la formation	+	1 500 \$	
Aide totale calculée sous forme de prêt			
Aide totale calculée sous forme de bourse	=	11 723 \$	

Le détail des versements est présenté dans la section Prêts et bourses pour études à temps plein de votre dossier.

Informations importantes

Le montant de l'aide a été établi à partir des revenus que vous avez déclarés dans votre demande d'aide financière. Il pourrait varier à la suite d'une vérification de vos revenus auprès de Revenu Québec.

Si les informations contenues dans la section Données considérées sont inexactes, vous devez nous en informer en utilisant le formulaire Déclaration de changement.

Si vous croyez que la décision rendue n'est pas conforme aux dispositions de la Loi sur l'aide financière aux études ou de son règlement d'application, vous pouvez en demander la révision.